Image not found or type unknown

Donnation terrain en indivision

Par **duchesse05**, le **13/05/2015** à **09:07**

Bonjour. j'ai besoin de vos lumières.
Ma mère possède un terrain qu'elle souhaite me donner pour que je puisse construire une maison. ce terrain est en indivision avec ses fères car suite au decés de ses parents la succession n'a jamais été faite. cependant tous sont d'accord pour que ce terrain me revienne. Pour me preter l'argent necessaire à la construction, la banque me dit qu'il faut que ce terrain me revienne en pleine propriété (je ne sais pas ce que ca veut dire). est-ce possible pour un parent (ma mère) de me léguer ce terrain, sachant que puisque c'est en indivision, il n'est pas à son nom je suppose? quelle est la précédure à suivre? je vous remercie des réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **amajuris**, le **13/05/2015** à **12:06**

Bjr,
il faut que tous les propriétaires du terrain en indivision soient d'accord pour cette donation, ils devront signer devant un notaire cet acte de donation pour lequel vous aurez des frais notariés et des frais de donations à payer.
la banque ne vous prêtera que le jour ou vous serez propriétaire en totalité du terrain.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés